



Communiqué SNES-FSU des académies de Paris, Créteil et Versailles
Le sort inacceptable fait aux doublants de terminale

Un décret publié le 27/01/2015 donne le droit à tout élève ayant échoué au baccalauréat de redoubler dans son établissement d'origine.

Nous constatons que cette mesure n'est pas pleinement appliquée dans nos académies. Tous les ans, depuis la rentrée 2016, des élèves se retrouvent toujours sans lycée à la rentrée, plongés dans une attente aussi difficile que douloureuse pour eux et leurs familles. La responsabilité en incombe aux Rectorats et aux Directions Académiques. En effet, les prévisions d'effectifs ne laissent que très rarement de la place pour les doublants de terminale, signe que la logique gestionnaire prime une nouvelle fois sur la logique pédagogique. **En traquant la moindre place vacante, l'Administration fait elle-même le choix de renoncer à accueillir les élèves concernés dans les conditions pourtant prévues par la loi.**

Pour masquer ces manquements, les Rectorats et les DSDEN ont fait le choix de créer, en juillet ou parfois même quelques semaines après la rentrée, des classes constituées uniquement de redoublants. Ces décisions sont un non-sens pédagogique : elles sont stigmatisantes pour les élèves concernés et rendent difficile la création d'une réelle dynamique de progrès et de réussite. Les résultats au bac de ces classes montrent toute l'aberration de ce type de décision.

A ce jour, des élèves n'ont toujours pas commencé leur année de terminale. D'autres ont été contraints de changer d'enseignement de spécialité pour avoir une place dans leur lycée. Un certain nombre font plusieurs heures de trajet par jour pour rejoindre un nouveau lycée. Enfin, certains élèves se voient également contraints de faire une nouvelle année dans des modules de préparation des épreuves, sans que cela ne soit un choix de leur part.

Les sections académiques de Paris, Créteil et Versailles dénoncent ces décisions qui conduisent à ces situations inacceptables. Alors que l'Administration prétend, à grand renfort de communication, tout faire pour lutter contre le décrochage scolaire, elle entretient elle-même, par ce genre de décisions, les conditions d'une forme de décrochage. Ainsi, des élèves, lassés d'attendre, se tournent vers des emplois précaires pour assurer leur quotidien. Nous demandons que tout soit fait dans les plus brefs délais pour assurer aux élèves toujours sans lycée une place dans une structure conforme à leur souhait. Nous exigeons aussi que les Rectorats de nos trois académies mettent tout en œuvre pour que ces situations ne se reproduisent pas à la prochaine rentrée.

Il en va du respect de la loi et de la qualité du service public dont ils sont les garants.

A Arcueil, le 22/09/2017